



Mairie de **Saint Simon**

**46320**

Tel: 05 65 40 50 48

mail: commune-saint-simon@orange.fr



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur

Vous êtes invité(e) à participer à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu

**à la MAIRIE de SAINT-SIMON**

**le mercredi 20 septembre 2023 à 20h30**

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

À Saint-Simon, le 12/09/2023

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2023
- Emplacement des ralentisseurs et feux pédagogiques
- Suspension du bail de Mme Riesenmey durant la période de travaux
- Participation aux frais de fonctionnement de l'École de Livernon
- FPIC, répartition de « droit commun » ou à « la majorité des 2/3 »
- Convention CDG46 de participation risque prévoyance des agents au 01/01/2025
- Référent déontologue
- Adhésion de Lissac et Mouret au Syndicat Mixte du Limargue et du Ségala
- Demande de subvention téléthon

#### - QUESTIONS DIVERSES

- Devis radars pédagogiques et feux pédagogiques
- Devis pour mise en conformité électrique
- Demande habitant / assainissement collectif
- Nettoyage de la marre
- Chats errants

Comptant sur votre présence,

Veuillez agréer l'expression de mes salutations dévouées.

Le Maire, Patrick CALMON



### POUVOIR (1)

Dans le cas où vous seriez empêché(e), veuillez bien donner pouvoir à la personne de votre choix.

Je, soussigné, (Nom, prénom, adresse) .....

donne pouvoir à Mme/Mr .....pour me représenter à la séance de  
Conseil Municipal qui se réunira le ..... à la mairie de SAINT-SIMON

de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (2) auquel cette réunion  
serait reportée pour une cause quelconque (3)



## PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 27 juin 2023.

Le 27 juin 2023, les membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT SIMON, se sont réunis à 20h30 à la salle de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 19 juin 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ETAIENT PRÉSENTS :

Patrick CALMON, Catherine PRUNET, Sébastien VAYSSIÉ, Béatrice MOREL,  
Nicole BROQUERIE, Alexandre FRAYSSE, Nicolas HODIN, Michel LAFFERRAIRE.

### ETAIENT ABSENTS

Pascale ARETS, Frédéric OLIVIER, Yannick VILLEPONTOUX

Monsieur le Maire Patrick CALMON préside la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Béatrice MOREL est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### ORDRE DU JOUR

#### **1. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023**

Le procès-verbal du 9 juin 2023 est approuvé à 7 voix. Catherine PRUNET étant absente à la séance du 9 juin 2023 n'a pas pu approuver le procès-verbal.

#### **2. Subvention PNRCQ pour rénovation muret**

Le conseil a approuvé la pose de la candidature de la commune à l'appel à projet pour la création d'un muret contemporain en pierre sèche proposé par le Parc Naturel régional des Causses du Quercy. 2 projets seront sélectionnés, disposant chacun d'un budget de 11000€TTC, pris en charge à 80% par le Parc, 20% restant à charge de la commune.

#### **3. Subvention École d'Assier pour sorties « piscine »**

6 enfants de la commune sont concernés cette année pour les sorties « piscine ». La somme de 14,90€ par enfant est demandée. Le conseil a délibéré à l'unanimité des personnes présentes pour le versement de la somme de 89,40€

#### **4. Frais de fonctionnement de l'École d'Assier**

11 enfants ont été scolarisés sur l'année à l'école d'Assier et 1 enfant partiellement. La somme de 1500€ par enfant est demandée et 600€ pour l'enfant ayant été accueilli qu'une partie de l'année. Le conseil a donné son accord pour le versement de 17100€ au titre des frais de fonctionnement de l'école d'Assier.



#### 5. Redevances pour occupation du domaine public (Orange et Enedis)

Le conseil a accepté à l'unanimité des personnes présentes les redevances suivantes pour l'occupation du domaine public :

- Pour Enedis : 234€
- Pour Territoire Lot Numérique : 299€.

#### 6. Révision annuelle des loyers et intégration des frais de ramonage dans les loyers.

Il a été convenu d'appliquer l'augmentation légale de 1,034% concernant les loyers.

L'intégration des frais de ramonage dans les loyers et la création d'une partie « charges » seront étudiées avec la trésorerie.

#### 7. Documents relatifs à la location de la Salle Sabatié.

Les documents relatifs à la location et l'utilisation de la salle Sabatié ont été réactualisés et précisés à savoir :

- Le règlement intérieur.
- Le contrat de location.
- La grille tarifaire.
- Le document d'état des lieux.

L'ensemble des documents a été validé par le conseil

#### QUESTIONS DIVERSES

- Organisation de la journée du 22 juillet 2023.
- La visite technique pour la projection Ciné toile par le Grand Figeac aura lieu le jeudi 29 juin à 14h
- Un complément de chaises sera demandé à la mairie de Sonac.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune prise de parole n'ayant été demandée, le président de la séance, Patrick CALMON clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15

Le président



La secrétaire

